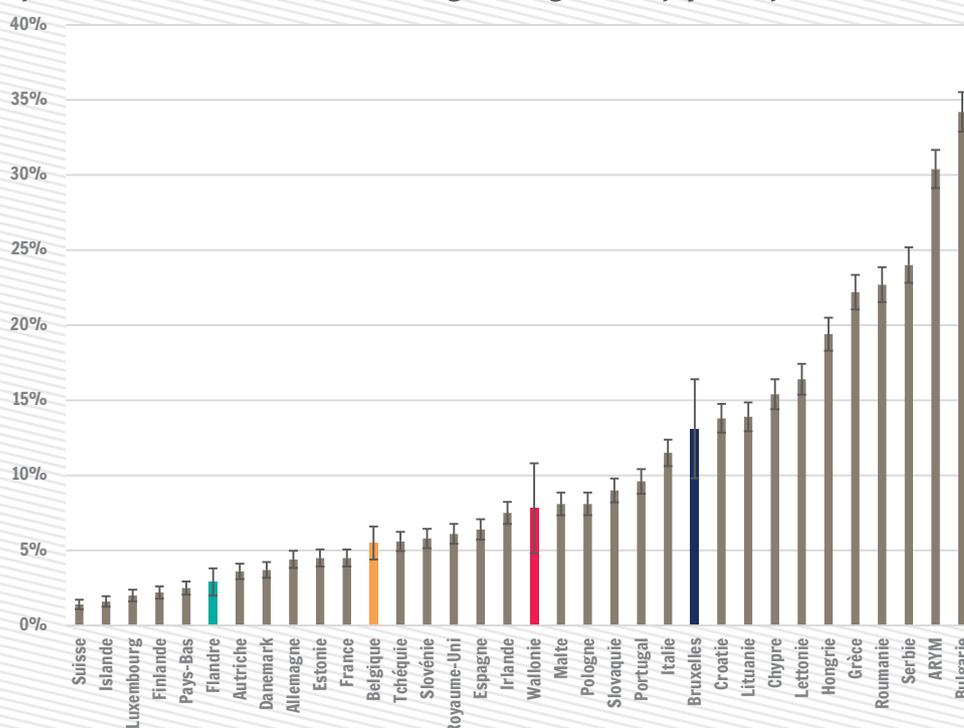


Taux de déprivation matérielle sévère

7,8%

En Wallonie, environ 7,8 % de la population vit dans un ménage en situation de déprivation matérielle sévère

Taux de déprivation matérielle sévère dans les régions belges et les pays européens



Sources : SILC 2015 et 2016 ; Calculs : IWEPS (Régions) et Eurostat (pays européens)

NB : Pour les pays européens, les données de SILC 2015 sont utilisées. Les intervalles de confiance pour les pays européens sont indiqués à titre indicatif et calculés sans prise en compte du plan de sondage.

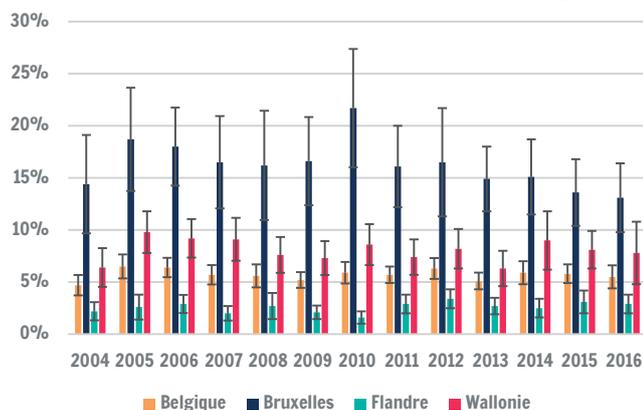
La déprivation matérielle sévère comprend l'ensemble des personnes qui vivent dans un ménage qui ne peut pas, pour des raisons financières, se permettre au moins quatre des neuf "biens et services" suivants : payer à temps le loyer, l'emprunt hypothécaire, les charges du logement et les crédits à la consommation, chauffer correctement son logement, faire face à des dépenses inattendues (d'environ 1 000€), manger des protéines tous les deux jours, partir une semaine en vacances une fois par an (pas nécessairement à l'étranger), posséder une télévision, posséder un lave-linge, posséder une voiture et posséder un téléphone. Pour ces quatre derniers biens, seuls les ménages qui déclarent ne pas avoir cet équipement pour des raisons financières sont comptabilisés. Les autres (ce qui peut relever d'un choix, mais aussi d'une autre difficulté) ne sont pas pris en compte pour mesurer la déprivation.

Étant donné que le taux de déprivation matérielle sévère est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des erreurs liées à l'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur de ce taux se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, en 2016, le taux de déprivation matérielle sévère se situait entre 4,8 % et 10,8 %.

On observe que la Wallonie occupe une position médiane en Europe. Le taux y est plus élevé que celui des pays voisins (Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne et France) et que celui des pays scandinaves. Il est proche de celui des pays anglo-saxons (Royaume-Uni et Irlande), de certains pays méditerranéens (Espagne, Portugal et Malte) et de certains pays de l'Europe de l'Est (Tchéquie, Slovaquie, Slovénie et Pologne). Il est néanmoins inférieur à celui d'autres pays méditerranéens (Italie, Chypre et Grèce) et d'autres pays d'Europe de l'Est (Lettonie, Hongrie, Roumanie et Bulgarie).

Taux de déprivation matérielle sévère

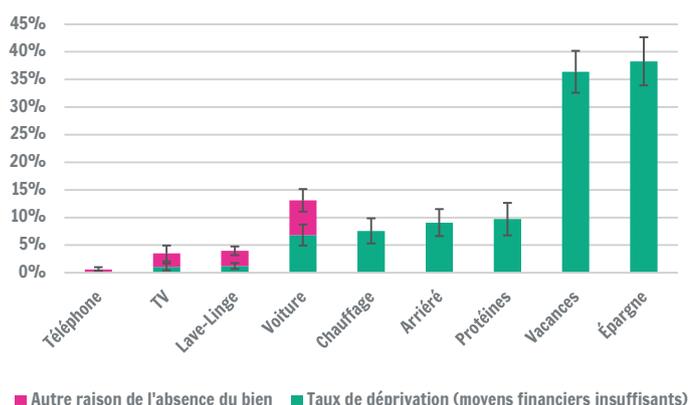
Évolution du taux de déprivation matérielle sévère en Belgique et dans les régions



Compte tenu des marges d'erreurs, on observe une relative stabilité des taux de déprivation matérielle sévère dans les régions belges. Ainsi, le taux wallon est estimé entre 5 % et 10 %, le taux bruxellois entre 15 % et 20 % et le taux flamand entre 1 % et 4 %. Ces différences marquées entre régions se retrouvent dans d'autres indicateurs de pauvreté (cf., par exemple, la fiche taux de risque de pauvreté).

Sources : SILC ; Calculs : IWEPS

Fréquence des différents items de déprivation en Wallonie



Sources : SILC 2016 ; Calculs : IWEPS

NB : Les intervalles de confiance sont indiqués pour les taux de déprivations et pour la proportion totale des personnes qui n'ont pas le bien mentionné (pas uniquement les autres raisons).

Les différents items de déprivation sont inégalement répandus. L'absence de téléphone, de télévision ou de lave-linge est presque inexistante en Wallonie. La privation de voiture, de protéines et de chauffage, et l'existence d'arriéré de paiement touchent chacune un peu moins de 10 % de la population. Enfin, l'absence de réserves financières et l'impossibilité de partir en vacances touchent chacune entre 35 % et 40% de la population. Notez que pour la télévision, le lave-linge et la voiture, les raisons non financières de l'absence du bien sont aussi fréquentes que les raisons financières.

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe. L'objectif de cet indicateur est de mesurer la pauvreté absolue (c'est-à-dire indépendamment du contexte national) à travers le cumul de conditions de vie difficiles. Son caractère synthétique - s'il permet de prendre en compte les difficultés supplémentaires liées au cumul des difficultés - ne facilite pas toujours l'interprétation.

Pertinence et limites

L'avantage du taux de déprivation matérielle sévère est que, contrairement au taux de risque de pauvreté, il n'y a pas de soucis majeurs à comparer la Wallonie à la situation dans d'autres pays européens. Néanmoins, ce taux présente deux inconvénients. D'une part, mesuré au niveau du ménage, il n'est pas adéquat pour mesurer les inégalités de genre. D'autre part, les conditions de vie plus liées aux services publics qu'aux revenus (par exemple, l'accès à la santé, à l'éducation, aux transports en commun...) ne sont pas prises en compte dans cet indicateur.

Pour en savoir plus : <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/severely-materially-deprived-people>

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : septembre 2018